

DELIBERATION N° 80/65 : DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT PROMOGIM 54

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, informe l'Assemblée que Monsieur le Président de la Société PROMOGIM à NANCY a demandé le classement des voiries du lotissement Promogim 54 dans la voirie communale.

Il s'agit des voies suivantes :

- rue Albert Camus, entre la rue de la Justice et l'avenue de Génobois, sur 359 m, 50,
- placette A, entre le sentier 3 et le sentier 4, sur 29 m, 50,
- sentier 1, entre la rue de la Justice et la rue Albert Camus, sur 47 m, 50,
- sentier 2, entre la parcelle Y 692 et la rue Albert Camus, sur 24 m, 50,
- sentier 3, entre la placette A et la rue Albert Camus, sur 22 m,
- sentier 4, entre la placette A et la rue Albert Camus, sur 25 m.

Ce classement ne pourra intervenir qu'après réception définitive et enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- demande à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle l'ouverture d'une enquête administrative publique, en vue du classement dans la voirie communale des voiries désignées ci-dessus.